Jeunesse au Plein Air
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Lyon, le 5 juin 2025

Christian TETE,
Président, à

M. le Directeur régional de la SNCF - TER
10 cours de Verdun
69286 Lyon cedex 02

Monsieur le Directeur,

Depuis plusieurs années, la SNCF impose aux groupes de jeunes des conditions de plus en plus défavorables à l'utilisation du train pour se déplacer vers les centres de vacances.

Par courrier du 25 mars, nous vous avons alerté sur les conséquences de leurs récentes aggravations. Elles dissuadent les organisateurs de séjours de colonies de vacances de *« préférer le train »* au transport routier.

A ce jour, nous n'avons reçu ni réponse, ni accusé de réception de votre part.

Notre Président national avait alerté dès le mois de décembre celui de votre groupe. Il n'a reçu qu'en mars une réponse partielle aux questions qu'il soulevait, laquelle n'apporte soit aucune avancée, soit un progrès hypothétique au-delà des séjours de cet été.

Devant l'importance du sujet, nous prenons l'initiative de vous adresser cette lettre ouverte.

Alors que la mise en place des séjours de l'été entre dans sa phase finale, nous constatons avec tristesse (et les organisateurs membres de la JPA avec nous) que le transport en car va devoir encore progresser, faute de pouvoir trouver dans la SNCF un véritable partenaire.

Notre courrier du 25 mars en expliquait les raisons. Retenons-en ici les principales :

- Une procédure de réservation des billets de groupe souvent incompatible avec la réalité des organisateurs de séjours ;
- L'obligation fréquente de devoir prendre des billets individuels ;
- Une tarification dynamique qui génère des billets de plus en plus coûteux ;
- Une augmentation des difficultés dans l'application des conditions règlementaires d'encadrement des mineur-es (ajustement et évolution des effectifs) ;
- Une gestion des billets très lourde, complexe et inadaptée pour nos associations ;
- Une exigence d'anticipation incompatible avec notre réalité de terrain.

Force est de constater, qu'à l'inverse hélas, le transport routier conjugue, lui, souplesse et coût abordable.

Nous ne nous résolvons pas à ce que cet avantage soit définitif. Nous sommes attachés à l'avantage environnemental[1] du transport par rail et à la sécurité supérieure qu'il apporte.

Dans ces conditions, nous maintenons notre demande d'une rencontre pour échanger sur ce dossier.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Christian TETE
Président de l'Union Régonale JPA
Auvergne Rhône-Alpes

Union Régionale Jeunesse au Plein Air
Auvergne Rhône-Alpes (URJPA AURA)

76 rue Montgolfier 69006 Lyon

[1] La SNCF communique d'ailleurs sur cet avantage : une infographie sur les titres de transport précise que le train produit près de 12 fois moins de Gaz à effet de serre (GES) que le car.